



N° 1821

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 2 novembre 2023.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*visant à reconnaître et sauvegarder la tradition et le savoir-faire des  
bouquinistes des quais de Seine,*

présentée par

Mme Laure LAVALETTE, M. Franck ALLISIO, Mme Bénédicte AUZANOT, M. Christophe BARTHÈS, M. José BEURAIN, M. Christophe BENTZ, M. Pierrick BERTELOOT, M. Bruno BILDE, M. Emmanuel BLAIRY, Mme Sophie BLANC, M. Frédéric BOCCALETTI, M. Jérôme BUISSON, M. Frédéric CABROLIER, M. Victor CATTEAU, M. Sébastien CHENU, M. Roger CHUDEAU, Mme Annick COUSIN, Mme Nathalie DA CONCEICAO CARVALHO, M. Jocelyn DESSIGNY, Mme Edwige DIAZ, Mme Géraldine GRANGIER, M. Daniel GRENON, M. Michel GUINIOT, M. Jordan GUITTON, Mme Marine HAMELET, M. Timothée HOUSSIN, M. Laurent JACOBELLI, Mme Catherine JAOUEN, M. Alexis JOLLY, Mme Hélène LAPORTE, Mme Julie LECHANTEUX, M. Jorys BOVET, Mme Sandrine DOGORSUCH, M. Nicolas DRAGON, M. Frédéric FALCON, M. Grégoire DE FOURNAS, M. Thibaut FRANÇOIS, M. Thierry FRAPPÉ, Mme Stéphanie GALZY, M. Frank GILETTI, M. Yoann GILLET, M. José GONZALEZ, Mme Florence GOULET, M. Hervé DE LÉPINAU, Mme Christine LOIR, M. Aurélien LOPEZ-LIGUORI, Mme Marie-France LORHO, M. Philippe LOTTIAUX, M. Alexandre LOUBET, M. Matthieu MARCHIO, Mme Michèle MARTINEZ, M. Bryan MASSON, M. Nicolas MEIZONNET, Mme Joëlle MÉLIN, Mme Yaël MENACHE, Mme Mathilde PARIS, Mme Caroline PARMENTIER, M. Julien RANCOULE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, M. Alexandre SABATOU, M. Emeric SALMON, M. Philippe SCHRECK, M. Emmanuel TACHÉ DE LA PAGERIE,

M. Jean-Philippe TANGUY, M. Michaël TAVERNE, M. Antoine VILLEDIEU,  
M. Thomas MÉNAGÉ, M. Pierre MEURIN, M. Serge MULLER, M. Kévin PFEFFER,  
Mme Lisette POLLET, M. Stéphane RAMBAUD, Mme Angélique RANC, M. Romain  
BAUBRY,

députés.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les bouquinistes de Paris, vestiges vivants de l'histoire littéraire et culturelle de la ville, évoquent un passé riche et coloré qui remonte à plusieurs siècles. Les bords de la Seine sont le théâtre de cette tradition unique qui a su traverser les époques, marquant ainsi l'identité profonde de la capitale française. Paris, ses habitants et ses visiteurs, « seule ville du monde où coule un fleuve encadré par deux rangées de livres », comme le soulignait élégamment Blaise Cendrars, méritent que nous protégeions ceux qui font vivre littérature et poésie.

Depuis le 16<sup>e</sup> siècle, les bouquinistes installent leurs étals le long des quais de la Seine, offrant aux flâneurs un éventail impressionnant de livres, de gravures anciennes, de cartes postales et de trésors culturels. C'est ici que le passé rencontre le présent, où les ouvrages rares côtoient les éditions contemporaines, créant ainsi un pont entre les générations. Ces petits espaces chargés d'histoires font partie intégrante du paysage urbain parisien et constituent une part essentielle du patrimoine culturel de la ville.

L'importance des bouquinistes ne se limite pas seulement à leur contribution au passé, mais s'étend également à leur rôle dans le présent. Les bouquinistes de Paris ont acquis une renommée internationale en tant que symboles d'érudition et d'élégance. Pour les visiteurs venus des quatre coins du monde, flâner le long des quais à la recherche d'une œuvre rare ou simplement pour l'expérience pittoresque est devenu une tradition incontournable. Les bouquinistes offrent un refuge pour les amateurs de littérature, les historiens en herbe et les curieux qui cherchent à s'imprégner de la riche atmosphère artistique et intellectuelle de la ville lumière.

Cependant, à l'ère numérique et face aux pressions économiques, la préservation de cette tradition est plus cruciale que jamais. Préserver les bouquinistes de Paris signifie protéger un morceau tangible de l'âme de la ville, une passerelle entre le passé et l'avenir. Cela implique de soutenir les efforts pour maintenir ces espaces authentiques de vie, de préserver leur diversité et de maintenir leur présence le long des rives de la Seine.

Les bouquinistes de Paris transcendent le simple commerce de livres pour devenir des gardiens de la mémoire culturelle de la ville. Leur persévérance face aux défis modernes est essentielle pour maintenir le caractère unique de Paris et pour permettre aux générations futures de se

connecter avec le riche héritage littéraire de la capitale. Préserver ces joyaux vivants est un devoir envers le passé et une promesse envers l'avenir.

À l'heure où la sauvegarde des traditions pose de nombreuses questions, notamment sur les politiques publiques mises en œuvre, il paraît important de défendre notre culture. Pour toutes ces raisons, cette proposition de résolution invite le Gouvernement à entamer une réflexion autour de la sauvegarde des bouquinistes de Paris, notamment à l'aune des Jeux Olympiques de 2024.

En défendant et en cherchant à maintenir les fameuses « boîtes vertes », installations fragiles officialisées en 1891, ce sont bien les traditions françaises que nous défendons, nous parlementaires. En tant qu'élus de la Nation, tout ce qui participe au rayonnement et à la défense de la culture française doit nous concerner car il s'agit bien d'un trésor national. Ces femmes et hommes qui exercent avec passion ce métier rare doivent être entendus et assurés que nous comprenons la portée de leur travail.

Le 13 décembre 1991, les Rives de Seine ont rejoint le patrimoine mondial de l'UNESCO et on comprend aisément pourquoi. C'est bien depuis la Seine que l'on peut constater l'évolution historique de la ville. Trois critères ont permis cette inscription auprès de l'UNESCO : la succession de chefs d'œuvre architecturaux laissant apparaître les strates de l'histoire ; la présence significative de chefs d'œuvre qui ont inspiré les architectes du monde entier ; le lien entre les hommes et leurs manières de bâtir les édifices et les ouvrages d'art qui jalonnent les quais. Et si les bouquinistes sont bien installés sur ce site reconnu comme patrimoine mondial et qu'ils participent à cette reconnaissance, eux, ne sont pas reconnus comme tels.

Une première étape a bien été franchie en février 2019 avec l'entrée des « traditions et savoir-faire des bouquinistes des quais » au patrimoine culturel immatériel français. Grâce à cela, ils peuvent espérer une inscription au patrimoine de l'UNESCO qui permettrait aux bouquinistes de se pérenniser et d'être valorisés face au développement du numérique, de rester des libraires avant d'être brocanteurs ou encore de contrer des décisions visant à les déplacer.

Pour cela, cette proposition avance deux axes : l'intégration de la valorisation et de la sauvegarde de cette tradition dans les politiques culturelles et touristiques futures et le soutien à la présentation de cette tradition à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'UNESCO.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

### **Article unique**

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Considérant qu'il est du devoir de notre pays de transmettre son héritage culturel aux générations futures et que cette transmission ne peut se faire sans une nécessaire sauvegarde et une nécessaire valorisation des traditions et du patrimoine culturel immatériel.

Considérant que la tradition et le savoir-faire des bouquinistes des quais de Seine relèvent des critères du patrimoine culturel immatériel ainsi que de critères d'éligibilité d'inscription au dispositif de reconnaissance de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture au titre de l'article 2 de la Convention du 17 octobre 2003 de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ;

Considérant la tradition et le savoir-faire des bouquinistes des quais de Seine comme un bien commun immatériel au regard de l'histoire collective qui a permis leur constitution, de l'usage collectif qui en est fait et de la fragilité de leur installation et de leur commerce ;

Invite le Gouvernement à intégrer dans ses politiques culturelles et touristiques à venir la protection et la valorisation du patrimoine immatériel que sont les bouquinistes des quais de Seine ;

Invite le Gouvernement à soutenir l'inscription de la candidature de la tradition et du savoir-faire des bouquinistes des quais de Seine à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.